



# CHARTRE D'UTILISATION D'INTERNET ET DES POSTES INFORMATIQUES DANS LA MEDIATHEQUE DE COGNIN

La médiathèque de Cognin propose des postes multimédia afin de favoriser l'accès à l'information, à la formation, à la culture et aux loisirs pour tous les publics par le biais des technologies actuelles.

Sont mis à disposition du public :

- 6 postes en accès libre
- 4 postes à usages dédiés :
  - 1 poste pour l'écoute légale de musique.
  - 1 poste permettant l'accès à la bibliothèque numérique E-Médias de Savoie-Biblio.
  - 2 postes de consultation du catalogue
- Un accès wifi

La présente charte a pour objectif de définir les règles d'utilisation d'Internet au sein de la Médiathèque.

## L'accès au service

La consultation est **gratuite**. Les abonnés peuvent accéder directement au service. Les non-abonnés doivent présenter à chaque passage une pièce d'identité en cours de validité pour accéder au service.

Les enfants de **plus de 11 ans** peuvent accéder au service sous réserve d'une autorisation parentale signée à l'accueil de La Médiathèque lors du 1<sup>er</sup> accès.

Les enfants de **moins de 11 ans** doivent être impérativement accompagnés d'un adulte lors d'une consultation en ligne.

Un **accès wifi** est accessible pour les personnes équipées de leur propre matériel selon les conditions précédentes.

## Conditions d'utilisation

Deux personnes au maximum peuvent travailler sur le même poste.

La consultation est de 1 h par jour et par personne, renouvelable une fois, si l'affluence le permet.

Les personnes ayant réservé un poste sont prioritaires.

Après ¼ d'heure de retard, le personnel (salariés ou bénévoles) se réserve le droit d'affecter le poste réservé à une nouvelle personne.

Il est possible d'effectuer une seule réservation à la fois, aux heures d'ouverture de la médiathèque, à l'accueil ou par téléphone.

## Services

L'utilisateur peut accéder à tous les services d'Internet dans le cadre d'une utilisation n'allant pas à l'encontre de la législation en vigueur. (\*)

L'utilisateur bénéficie d'un espace personnel sur lequel il peut conserver des données dans la limite de 150 Mo. En cas de dépassement, il doit penser à vider son espace ou à sauvegarder sur un support externe, ses données.

La Médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte de données liées à une mauvaise utilisation.

L'utilisateur peut utiliser les logiciels installés sur le poste (bureautique, retouche photos ...)

L'utilisateur peut sauvegarder ses données personnelles sur clé USB, disque dur personnel ou autre matériel de stockage.

L'utilisateur peut imprimer des documents avec l'accord du personnel au tarif de 0.15 € noir et blanc 0.30€, en couleur le format A4.

L'utilisateur peut scanner un document sur demande auprès du personnel (le document lui sera envoyé sur son adresse mail).

## Respect d'autrui et de la législation en vigueur

L'utilisateur s'engage à ne pas enfreindre la législation française dans le cadre de l'utilisation d'Internet (article 226.1 à 226.7 du Code Pénal) Notamment(\*) :

- La consultation de sites à caractères pornographique, violent ou portant atteinte à la dignité humaine est illégale.
- Toute utilisation de données comportant des œuvres littéraires et artistiques est illicite sans le consentement des auteurs et des ayants droits. L'usage des impressions et des données sauvegardées se font à titre privé.

## Les devoirs de l'utilisateur

Chaque usager est responsable :

- de sa session de travail
- de ses propos tenus sur internet
- de l'utilisation du matériel dont il dispose.

La session est individuelle. Un tiers ne peut pas utiliser la session d'un autre usager.

Tout problème technique doit être signalé au personnel de la médiathèque.

Il est interdit de télécharger des programmes et de modifier la configuration des équipements.

## Le non-respect des règles

La médiathèque se réserve un droit de regard sur l'activité des utilisateurs : le personnel pourra interrompre la séance et suspendre à titre temporaire ou définitif le droit d'accès à Internet en cas de manquement aux règles mentionnées ci-dessus.

## Information

Conformément à la loi n°2006-64 du 23/01/2006 relative à la lutte contre le terrorisme, la médiathèque conservera les registres de connexion pendant une durée d'un an. Ils pourront être transmis aux autorités compétentes en cas d'enquête.